

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins**Présents**

Eric Tomas, *Bourgmestre-Président* ;
Jérémy Drouart, Susanne Muller-Hubsch, Fatiha El Ikdimi, Alain Kestemont, Nadia Kammachi,
Julien Milquet, *Échevin(e)s* ;
Marcel Vermeulen, *Secrétaire communal*.

Excusés

Fabrice Cumps, Fabienne Miroir, Elke Roex, Alan Manuel Georges Neuzy, *Échevin(e)s* ;
Mustapha Akouz, *Président du C.P.A.S.*

Séance du 09.04.19

#Objet : Mise en place d'un plan de Diversité pour l'Administration communale d'Anderlecht.**Approbation#**

130 GRH**130 GRH**

LE COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS,

Vu la délibération du Conseil communal du 3 décembre 2018 donnant au Collège, pour la période couverte par la législature communale et dans les limites fixées par la loi communale et toutes autres dispositions légales sur la matière, la délégation prévue à l'article 149 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'ordonnance du 4 septembre 2008 visant à assurer une politique de diversité dans la fonction publique bruxelloise ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale accordant une subvention aux administrations locales bruxelloises dans le cadre de la politique de diversité au sein de la fonction publique bruxelloise ;

Vu que la loi prévoit que chaque administration locale bruxelloise établisse un plan de diversité pour une période de deux ans ;

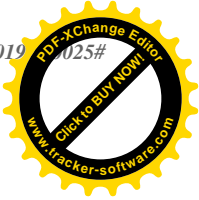
Vu que l'administration locale doit désigner un membre du personnel chargé de la préparation, de la mise en œuvre et du suivi d'un plan de diversité ;

Vu que le Directeur des Ressources Humaines a désigné, Mme [REDACTED], secrétaire administrative F.F. afin d'assurer la coordination de celui-ci depuis le 1er juillet 2018 ;

Vu qu'il y a lieu de créer une structure porteuse au sein de l'administration communale et que celle-ci est composée :

-

de L'Echevin des Ressources humaines et l'Egalité des chances ;



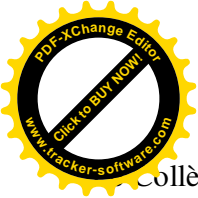
du Secrétaire Communal ;

-
- d'un.e coordinateur.trice « Diversité »
-
- d'un.e représentant.e pour le service Egalité des chances
-
- d'un.e représentant.e pour le service politique du handicap ;
-
- de deux représentants pour le département SIPPT ;
-
- d'un.e représentant.e pour le département des Ressources Humaines ;
-
- d'un.e représentant.e de chaque organisation syndicale représentante.

Vu qu'il y a lieu de créer des sous-groupes composés par des membres représentant l'ensemble du personnel afin de participer également à l'élaboration du plan de diversité mais également à sa mise en œuvre ;

DECIDE

- -
 - de la mise en place d'un plan de Diversité pour l'Administration communale d'Anderlecht ;
 -
 - d'approuver la structure porteuse ;
 -
 - de charger la structure de l'établissement et la mise en œuvre du plan de Diversité pour une période de deux ans ;
 -
 - de désigner Mme [REDACTED], secrétaire administrative FF. en qualité de coordinatrice ;
 -
 - de lancer un appel à candidature à l'ensemble du personnel afin de constituer les sous-groupes.



Collège approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Marcel Vermeulen

Le Bourgmestre-Président,
(s) Eric Tomas

POUR EXTRAIT CONFORME
Anderlecht, le 10 avril 2019

Le Secrétaire communal,

Par délégation :
L'échevin,

Marcel Vermeulen

Jérémie Drouart